

# Maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires (MMBs)

*pour les élèves actuellement en 1<sup>re</sup> année  
inscrits dans la filière MMBs*

# Objectifs

- Accroître l'acquisition de compétences en langue de communication (allemand ou anglais).
- Permettre l'acquisition d'un vocabulaire et de concepts spécifiques à certaines disciplines.
- Approfondir les connaissances culturelles liées à la langue d'immersion.

# Deux types de séjour

1. **Séjour court:** un séjour *d'un semestre* dans un gymnase de la région linguistique concernée pendant le 1<sup>er</sup> semestre.
2. **Séjour long:** un séjour *d'une année* complète dans un gymnase de la région linguistique concernée, durant toute la 2<sup>e</sup> année.

# 1<sup>re</sup> année : début du processus

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre de 1<sup>re</sup> année :

- Bilan intermédiaire et confirmation des intentions de poursuite dans la filière MMBs, en portant une attention particulière aux éléments suivants :
  - Français : moyenne  $\geq 4.5$
  - Langue concernée : moyenne  $\geq 4.5$
  - Moyenne générale et promotion

*Ces critères doivent être atteints en fin d'année*

- Séance élèves de 1<sup>re</sup> MMBs avec ceux de 3<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup>.

# 1<sup>re</sup> année : suite du processus

Au cours du 2<sup>e</sup> semestre de la 1<sup>re</sup> année :

*Séminaire de sensibilisation*: 3 séances obligatoires le mercredi après-midi : introduction à la culture du pays ou de la région d'accueil ainsi qu'à l'autonomie dans l'éloignement (cadres familial et scolaire).

*Dates 2024*: mercredis 13 mars – 17 avril – 24 avril

# 1<sup>re</sup> année : suite du processus

A la fin de l'année :

**Confirmation** du maintien dans la filière (notes de 4.5 atteintes en FR et AN/AL)



*Sortir de la filière MMBs ne signifie pas obligatoirement l'abandon du projet de séjour. L'élève peut tout à fait effectuer un séjour linguistique hors maturité bilingue, dont les conditions de retour sont identiques à celles du séjour dans le cadre de la maturité bilingue*



*Le renoncement tardif à un projet de séjour annoncé durant le 1<sup>er</sup> degré peut conduire à une affectation dans un autre collège, selon les contraintes d'effectifs*

# Durant le séjour



*IL N'EST PAS ATTENDU DE L'ELEVE  
QU'IL MENE DE FRONT LA SCOLARITE SUISSE  
ET CELLE DU PAYS D'ACCUEIL.*

TOUTEFOIS, LES PROGRAMMES DES BRANCHES  
QUE L'ELEVE SOUHAITE INVESTIR DURANT SON SEJOUR  
SONT A DISPOSITION AUPRES DES COLLEGES GENEVOIS.

POUR LES ELEVES PARTIS 1 ANNEE,  
LES PARENTS COMPLETENT VERS MARS-AVRIL L'INSCRIPTION DANS LE DEGRE SUIVANT  
ET CONFIRMENT LE PROFIL (OS – OC – L2 – MU/AV - MA1 ou 2).

*CES CHOIX SONT DEFINITIFS.*



# Retour d'un séjour court en 2<sup>e</sup> année

**Séjour au 1<sup>er</sup> semestre:** l'élève termine sa 2<sup>e</sup> année normalement. Le 2<sup>e</sup> semestre détermine alors la promotion.

**Pour poursuivre son parcours en 3<sup>e</sup> année MMBs,** l'élève doit être promu avec la note de la langue d'immersion  $\geq 4.5$  si DF et  $\geq 4.0$  si OS.

***Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève poursuit le parcours ordinaire.***



# Retour d'un séjour long en 2<sup>e</sup> année

Si moyenne générale de fin de 1<sup>re</sup> année  $\geq 5.0$  ou si total français + les 2 langues étrangères choisies + mathématiques  $\geq 19.0$ :

 *l'élève est admis directement en 3<sup>e</sup> année.*

Si aucune des deux conditions n'est remplie (aucune dérogation accordée):

 *l'élève intègre la 2<sup>e</sup> année; il ne s'agit pas d'un redoublement.*

**Remarque:** l'élève peut intégrer la 3<sup>e</sup> année s'il a été promu d'un collège suisse allemand reconnu, suivant un programme similaire à celui de 2<sup>e</sup> année du collège de Genève.

# Retour d'un séjour long en 2<sup>e</sup> année

## **Si, après son séjour, l'élève doit intégrer la 2<sup>e</sup> année:**

- Il ne suit pas de cours d'immersion en 2<sup>e</sup> année: ces cours commencent en 3<sup>e</sup> année seulement;
- Pour continuer en MMBs, il doit terminer l'année avec une note annuelle dans la langue d'immersion  $\geq 4.5$  si DF et  $\geq 4.0$  si OS;
- Ses moyennes annuelles de 2<sup>e</sup> année en Chimie et en Arts (AV ou MU) constituent ses notes anticipées de maturité; aucune épreuve supplémentaire de rattrapage n'est nécessaire.

# Rattrapage des notes anticipées de maturité

*Arts (musique/arts visuels) DF, Chimie DF*

- **Séjour court au 1<sup>er</sup> semestre de la 2<sup>e</sup> année:**
  - ➔ Rattrapage des notes au cours du 2<sup>e</sup> semestre de la 2<sup>e</sup> année
- **Séjour long en 2<sup>e</sup> année et intégration en 3<sup>e</sup> année au retour:**
  - ➔ Rattrapage des notes au cours du 1<sup>er</sup> semestre de la 3<sup>e</sup> année
  - Si l'élève suit ces cours en OS, il n'y a pas de rattrapage prévu: la note annuelle de 3OS est reprise comme note de maturité.

# Poursuite du parcours en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>

## *Elève parti en séjour court:*

- 1 cours de sciences humaines en 3<sup>e</sup> année
- 2 cours de sciences humaines en 4<sup>e</sup> année.
- Travail de maturité dans la langue d'immersion



*Les cours en immersion sont principalement le mercredi après-midi*



## *Elève parti en séjour long:*

1 cours de sciences humaines en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années **dans la langue d'immersion.**

Un deuxième cours de sciences humaines en 4<sup>e</sup> année et/ou le travail de maturité sont **encouragés dans la langue concernée afin de maintenir les compétences linguistiques acquises durant le séjour.**

# Conditions de maintien dans le parcours

Pour poursuivre son parcours en 4<sup>e</sup> MMBs, l'élève doit être promu avec :

- note de la langue d'immersion  $\geq 4.5$  si choisie en DF
- note de la langue d'immersion  $\geq 4.0$  si choisie en OS

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève poursuit le parcours ordinaire.

# Conditions d'obtention du titre

**Résultats satisfaisant aux conditions fédérales**

**Séjour court effectué selon les modalités ainsi que:**

1 cours de sciences humaines suivi en 3<sup>e</sup> et 2 cours de sciences humaines suivis en 4<sup>e</sup> dans la langue choisie.

Travail de maturité rédigé et soutenu dans la langue choisie.

**Séjour long effectué selon les modalités ainsi que:**

1 cours de sciences humaines suivi en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dans la langue choisie.

# Contacts

**Monsieur Thierry Dupraz**, doyen responsable de la MMBs au Collège Claparède et coordinateur de la MMBs

**[thierry.dupraz@edu.ge.ch](mailto:thierry.dupraz@edu.ge.ch)** / 022 388.22.13

**Madame Sandra Helbling**, doyenne au CEC Emilie-Gourd

**[sandra.helbling@edu.ge.ch](mailto:sandra.helbling@edu.ge.ch)** / 022 388.36.35



# Séjour obligatoire de 2ème année

Séance spécifique le :

- **Lundi 16 octobre 2023 à l'Aula Frank Martin (Collège Calvin) de 18h à 20h**
- **Présence fortement recommandée**

Objectif de la séance:

- Présenter les **modalités d'organisation** du séjour
- Présenter les **programmes DIP au bénéfice d'un soutien financier**
- Répondre à toutes les **questions** relatives à l'organisation du séjour
  - Destinations
  - Coûts
  - Contraintes

# Toutes les informations concernant le séjour seront données lors de cette séance

Vous souhaitez déjà en savoir plus?

Rendez-vous sur le **site cantonal Echanges & Mobilité DIP (EL&M)**

<https://edu.ge.ch/site/elem/>

## Contact

- Catherine SONINO, Attachée de direction DGESII, responsable Unité transversale Echanges & Mobilité DIP / 022 327.06.43

[catherine.sonino@etat.ge.ch](mailto:catherine.sonino@etat.ge.ch)